

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 542

présenté par

M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Descoeur, Mme Beauvais, M. Meyer, Mme Boëlle, M. Rolland,
M. Reiss et M. Therry

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« pénal »,

supprimer la fin de l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux policiers municipaux de constater les délits de squats opérés dans n'importe quel local, qu'il appartienne ou non à la municipalité.